

Charte confiance sanitaire

La Vendée *Destination Affaires* s'engage



Rassurer les entreprises, les organisateurs et les participants d'un évènement professionnel en cette période de crise sanitaire de la COVID-19 est indispensable pour la reprise de l'activité sur notre territoire.

C'est pourquoi, Vendée Tourisme met en place une charte confiance sanitaire avec les membres de la filière tourisme d'affaires.

Nos engagements :

- 1 Respecter les mesures sanitaires préconisées par l'Agence Nationale de Santé Publique en matière de gestes barrières, comme le port du masque obligatoire pour toute personne de 11 ans et plus.
- 2 Appliquer les règles de distanciation sociale.
- 3 Mettre en œuvre les spécificités liées au secteur d'activité.
- 4 Informer les clients des mesures spécifiques en place dans l'établissement.
- 5 Privilégier des conditions de réservation et d'annulation flexibles.
- 6 Véhiculer les valeurs d'accueil et de convivialité de la Vendée.

Contactez-nous pour plus d'informations :

Vendée Tourisme Affaires

02 51 47 61 89 – seminaires@vendee-tourisme.com

vendee-tourisme.com/affaires